

# Dépenses de santé : elles ralentissent en 2022 avec le recul du Covid-19

Publié le 27 septembre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

En France, en 2022, la dépense courante de santé au sens international (DCSI) s'élève à 313,6 milliards d'euros soit 11,9% du PIB. Elle atteint 18,2% du PIB aux États-Unis, 12,6% du PIB en Allemagne et 11,3% au Royaume-Uni.

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des solidarités et de la santé a publié, le 20 septembre 2023, les comptes de la santé consacrés aux [dépenses de santé en 2022](#).

## Consommation de soins et de biens médicaux

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) – principale composante de la dépense courante de santé au sens international (DCSI) – regroupe les **dépenses de santé hors prévention, soins de longue durée et dépenses de gouvernance**. La CSBM s'élève à **235,8 milliards d'euros** en 2022, soit 8,9% du produit intérieur brut (PIB). Elle **augmente de 3,9%** (après +7,8% en 2021), un rythme supérieur à celui d'avant la crise sanitaire (+2% en moyenne par an de 2010 à 2019).

L'année 2022 est marquée par :

- la **hausse des prix des soins hospitaliers** ;
- la **hausse des volumes de vente de médicaments**.

L'activité de l'hôpital public mesurée en volume se réduit à nouveau en 2022 mais la baisse des dépenses dues à la crise sanitaire est atténuée en 2022 par :

- la **hausse des salaires** (revalorisation du point d'indice dans la fonction publique) ;
- des **mesures exceptionnelles de soutien à l'attractivité dans le secteur public** (mission "flash" sur les urgences, revalorisation des gardes et astreintes).

En 2022, la consommation de médicaments en ambulatoire s'élève à 32,8 milliards d'euros : +5,3% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par :

- une **forte progression des dépenses dans quelques classes thérapeutiques spécifiques** (traitements du cancer et de la mucoviscidose et immunosuppresseurs) ;
- une **progression du nombre de boîtes délivrées**.

## Quel financement ?

La structure de financement de la CSBM évolue peu entre 2021 et 2022. Elle reste marquée par un **niveau particulièrement élevé de la part des administrations publiques (80,2% en 2022)**, l'essentiel provenant des administrations de **sécurité sociale** (79,6%), le reste étant financé par l'**État** (0,6%).

En 2022, la **part financée** par les **organismes complémentaires** (OC) – des mutuelles pour l'essentiel – est quasi stable par rapport à 2021 (-0,1%). La montée en charge du dispositif 100% santé, qui induit une prise en charge accrue par les OC en optique, audioprothèses et prothèses dentaires, ne suffit pas à compenser la baisse dans les autres secteurs. En 2022, ces trois postes constituent à eux seuls un tiers des dépenses financées par les organismes complémentaires.

La **part des ménages** dans le financement de la CSBM augmente de 0,1% en 2022 par rapport à 2021, passant de 7,1% à 7,2%. La participation directe des ménages aux dépenses de santé s'établit ainsi à 17 milliards d'euros en 2022.

### La complémentaire santé solidaire

La complémentaire santé solidaire (CSS) favorise l'accès aux soins des plus modestes. En 2022, la prise en charge des dépenses de santé au titre de la CSS représente 3,2 milliards d'euros, soit **1,4% du montant de la CSBM**. Ce montant est en baisse de 2,5% par rapport à 2021 (3,3 milliards d'euros).